



Quelques informations sur les codes des espaces numériques

publié le 04/09/2018

Pour une réinitialisation des codes I-CART (et Pronote) :

- les élèves peuvent s'adresser à Mme Barbier (professeur de sciences physiques) ou Mme Villain (CPE)
- les responsables légaux peuvent s'adresser au secrétariat ou bien passer par l'intermédiaire de l'enfant qui en fera aux deux personnes référentes citées ci dessus.

Pour une réinitialisation des codes d'ouverture de session au collège :

- les élèves peuvent s'adresser à leur professeur principal, au professeur de technologie ou bien à Mme Barbier (professeur de sciences physiques).

L'**application mobile de pronote**, qui peut s'installer sur les smartphones, nécessite une connexion par les codes d'ouverture de session au collège (fournis à tous les élèves). Les responsables légaux n'en disposant pas, ils doivent se faire connaître auprès du collège afin qu'une demande de codes soit faite auprès des services informatiques du rectorat.